

AVIS d'accident pour l'assurance des véhicules automobiles et des cyclistes inconnus et non assurés

Art. 76 de la loi sur la circulation routière (LCR) en relation avec l'art. 52 de l'ordonnance sur l'assurance des véhicules (OAV)

Lésé

Nom et prénom	Date de naissance	Téléphone (Priv./Prof./Natel)	Quand joignable?

Adresse	E-Mail

Genre de véhicule (Auto/Moto etc.)	Marque	Plaque de contrôle

No compte bancaire où postal

Quand l'accident s'est-il produit?

Date	Heure

Lieu de l'accident	Rue

Quelles étaient les personnes transportées par votre véhicule?

Quel est le lien de parenté entre elles et vous?

Outre les occupants de votre véhicule, quelles personnes pouvez-vous indiquer comme témoins oculaires de l'accident?
Noms, adresses et téléphone

Par quel poste de gendarmerie un procès-verbal a-t-il été dressé/Nom du verbalisateur?

--

Etes-vous assuré auprès d'une société d'assurance de protection juridique?
Laquelle?

--

Lui avez-vous annoncé ce cas?

OUI NON

En cas de lésions corporelles ou de mort de personne

Nom et prénom de la victime

Etat civil

Date de naissance

--	--	--

Adresse et téléphone

--

Profession

Employeur

--	--

Genre de blessures?

Adresse et téléphone du médecin
traitant ou de l'hôpital?

Adresse postale:

Fonds National Suisse de Garantie (FNG)
Postfach
8085 Zürich

Téléphone

0800 831 831

E-Mail

nbingf@zurich.ch

La victime est-elle assurée contre les accidents?

LAA? Avec quelle compagnie?

Téléphone?

--	--

Caisse-maladie? Avec quelle compagnie?

Téléphone ?

--	--

Dommmages à votre véhicule/chose:

En quoi consiste le dommage (pour les véhicules à moteur: indiquer marque et no des plaques)

--

Nom, adresse et téléphone du détenteur/propriétaire

--

Quand et par qui le véhicule sera-t-il réparé?

Téléphone?

--	--

Assurance casco? Auprès de quelle compagnie?

Montant de franchise?

	CHF
--	-----

**Vous avez subi un dommage matériel alors
veuillez signer la procuration ci-dessous:**

La/les personne(s) soussignée(s) autorise(nt) le Fond National Suisse de Garantie (FNG) et ses représentants (art. 53, p. 1, OAV), dans la mesure du nécessaire, à traiter des données provenant du règlement des sinistres et à les transmettre aux tiers concernés par le dommage, en Suisse et à l'étranger, en particulier aux coassureurs et réassureurs, afin de permettre le traitement des données au sens de la loi sur la protection des données.

Le Fond National Suisse de Garantie (FNG) et ses représentants (art. 53, p. 1, OAV) sont autorisés à requérir tout renseignement pertinent auprès de bureaux officiels et à consulter les dossiers officiels.

En outre, en cas de recours contre un tiers responsable, le Fond National Suisse de Garantie (FNG) et ses représentants (art. 53, p. 1, OAV) sont habilités à transmettre à celui-ci ou à son assureur responsabilité civile les données nécessaires pour faire valoir la prétention récursoire.

Le/les soussigné(s) a/ont le droit de demander des renseignements sur le traitement des données le/les concernant.

Le Fond National Suisse de Garantie (FNG) et ses représentants (art. 53, p. 1, OAV) s'engagent à traiter confidentiellement les informations ainsi obtenues.

Lieu et date

--

Signature du détenteur où conducteur

Signature du propriétaire

--	--

**Vous avez subi un dommage matériel et un
dommage corporel alors veuillez signer la
procuration ci-dessous:**

La/les personne(s) soussignée(s) autorise(nt) le Fond National Suisse de Garantie (FNG) et ses représentants (art. 53, p. 1, OAV), dans la mesure du nécessaire, à traiter des données provenant du règlement des sinistres et à les transmettre aux tiers concernés par le dommage, en Suisse et à l'étranger, en particulier aux coassureurs et réassureurs, afin de permettre le traitement des données au sens de la loi sur la protection des données.

La/les personne(s) soussignée(s) autorise(nt) le personnel médical traitant et ses auxiliaires à communiquer au Fond National Suisse de Garantie (FNG) et ses représentants (art. 53, p. 1, OAV) ou à leurs services médicaux tout renseignement nécessaire en rapport avec l'événement dommageable et le règlement du sinistre. À cet

effet, elle/elles délie(nt) expressément ces personnes de leur obligation de conserver le secret.

Le Fond National Suisse de Garantie (FNG) et ses représentants (art. 53, p. 1, OAV) sont autorisés à requérir tout renseignement pertinent auprès de bureaux officiels et à consulter les dossiers officiels.

En outre, en cas de recours contre un tiers responsable, le Fond National Suisse de Garantie (FNG) et ses représentants (art. 53, p. 1, OAV) sont habilités à transmettre à celui-ci ou à son assureur responsabilité civile les données nécessaires pour faire valoir la prétention récursoire.

Le/les soussigné(s) a/ont le droit de demander des renseignements sur le traitement des données le/les concernant.

Le Fond National Suisse de Garantie (FNG) et ses représentants (art. 53, p. 1, OAV) s'engagent à traiter confidentiellement les informations ainsi obtenues.

Lieu et date

--

Signature du détenteur où conducteur

Signature du propriétaire

--	--

Veuillez informer votre assureur en responsabilité civile de ce sinistre (surtout votre assureur de casco, des choses, de voyage et/ou la LAA/la caisse maladie)!

Adresse postale:
Fonds National Suisse de Garantie (FNG)
Postfach
8085 Zürich

Téléphone
0800 831 831

E-Mail
nbingf@zurich.ch